

Mise à jour 12 mai 2021

La vente pour taxes prévue le 13 mai 2021 est annulée. Toutes les propriétés affichées dans l'avis public ont été retirées, il ne reste plus de propriété en vente.



**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE DEUX-MONTAGNES**

AVIS PUBLIC est donné par la présente que **jeudi le treizième (13^e) jour du mois de mai 2021 à 10 h** au salon des Bâtisseurs de la MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES, au Carrefour institutionnel régional de Saint-Eustache, 1, place de la Gare, à Saint-Eustache, les immeubles suivants seront vendus sans aucune garantie à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales, scolaires, intérêts et frais, plus les frais subséquentement encourus (à être déterminés), à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient payés avant 10 h jeudi le 13 mai 2021, à la soussignée, au 1, place de la Gare, bureau 301, à Saint-Eustache.

Sous réserve des dispositions du Code Municipal relatives à l'achat de tels immeubles par la municipalité, l'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication par chèque certifié ou argent comptant.

De plus, la personne qui se portera adjudicataire devra produire les documents suivants :

Dans le cas d'une personne physique :

- Un document attestant de la date de naissance.

Dans le cas d'une personne morale :

- Résolution indiquant le nom de la personne autorisée à se porter adjudicataire pour cette personne morale.

FAIT à Saint-Eustache ce 26^e jour du mois de février deux mille vingt et un.
Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Jean-Louis Blanchette